

Article 1 – Organisateur

Le présent concours est organisé par CAP & PRO France, association à but non lucratif, dont le siège social est situé au 43/45 rue d'Armagnac – CS 72073 – 33088 BORDEAUX CEDEX, immatriculée sous le numéro SIRET 879 225 456 00034 (ci-après "l'Organisateur").

Article 2 – Objet du concours

Dans le cadre de sa participation au salon professionnel Inclusiv'Day ayant lieu le 14 mai 2025, l'Organisateur met en place un concours gratuit intitulé « La Roue du Handicap ».

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les visiteurs aux enjeux du handicap en entreprise à travers une activité basée sur les connaissances sur la thématique du handicap. Tous les participants ayant complété le formulaire de contact accèdent automatiquement au tirage au sort et reçoivent, de surcroît, une offre ou un cadeau garanti.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure visitant le stand CAP & PRO France lors du salon professionnel Inclusiv'Day du 14 mai 2025, à l'exclusion des membres de l'équipe organisatrice, des salariés, représentants ou bénévoles de CAP & PRO France, ainsi que de leurs conjoints, ascendants, descendants ou toute personne résidant sous leur toit.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Une seule participation par personne est autorisée. Pour que la participation soit considérée comme valide, chaque participation doit :

- Renseigner ses coordonnées (nom, prénom, entreprise, email) ;
- Tourner la roue virtuelle pour répondre à une question sur le thème du handicap.

Que la réponse soit juste ou fausse, le participant sera inscrit automatiquement au tirage au sort final.

Article 4 – Modalités du tirage au sort

Le tirage au sort sera réalisé le 16 mai 2025 parmi l'ensemble des participations valides enregistrées le 14 mai 2025. Il sera effectué de manière aléatoire par l'équipe organisatrice.

Article 5 – Dotations

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1er prix : un panier garni d'une valeur de 50 euros environ chez notre partenaire Solishop ;
- Autres lots : cadeaux utiles, symboliques ou gourmands (stylos, carnets, livres, etc.),
- Offre de rendez-vous conseil gratuit.

Tous les participants recevront une offre ou un lot, ce qui garantit qu'il n'y aura aucun perdant.

Les lots sont strictement personnels, non cessibles, non remboursables et non convertibles en numéraire.

Article 6 – Information des gagnants

Les gagnants seront informés par email au cours de la semaine du 19 mai 2025, à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation.

Si un gagnant ne répond pas ou ne se manifeste pas dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du mail, son lot sera considéré comme non réclamé. Dans ce cas, un nouveau tirage au sort sera organisé dans un délai de sept (7) jours parmi les autres participants n'ayant pas encore été désignés comme gagnants d'un lot.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du concours et à la relation professionnelle entre CAP & PRO France et les participants.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en écrivant à : rgpd@capprofrance.com.

Les données seront conservées pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter de la date de participation, sauf opposition. Elles ne seront transmises à aucun tiers sans le consentement explicite du participant.

Article 8 – Responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté (notamment des difficultés techniques ou informatiques) affectant le bon déroulement du concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce dernier peut être consulté sur demande à l'adresse suivante : contact@capprofrance.com. Il pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant la date du tirage au sort. Il sera également disponible sur le stand de l'Organisateur le 14 mai 2025.